

À la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

À la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet une ordonnance de sortie. Lisez-la avant de quitter l'hôpital.

Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous. Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.



N'hésitez pas à poser vos questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

À la sortie, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

oui

L'infirmière vous rend les médicaments que vous lui avez remis à votre arrivée.



N'hésitez pas à les réclamer en cas d'oubli. Cependant, les médicaments arrêtés par le médecin ne vous seront plus utiles et pourront être détruits par l'hôpital, avec votre accord.

De retour à mon domicile, que dois-je faire de mon ancien traitement ?

Il est important de suivre le nouveau traitement car il est mieux adapté à votre état de santé. Votre ancien traitement ne vous est plus utile : rapportez vos anciens médicaments à votre pharmacien pour destruction.



Ne les jetez pas dans votre poubelle ménagère. Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

De retour à mon domicile, si j'ai des questions sur mon nouveau traitement ?

- Votre médecin traitant aura reçu le compte-rendu de votre hospitalisation et saura répondre à vos questions.
- Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.

MES MÉDICAMENTS AU CHU



Je vais être hospitalisé, que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- Apportez vos dernières ordonnances et éventuellement vos médicaments habituels.
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.)



Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances et éventuellement vos traitements habituels.

Que dois-je faire de mes médicaments ?

- Remettez tous vos médicaments à l'infirmière qui s'occupe de votre admission (boîtes de comprimés ou de gélules, piluliers préparés, collyres, crèmes, pommades, solutions buvables...).
- Vos médicaments seront stockés à votre nom dans la pharmacie du service.



Mais ne vous inquiétez pas : vos traitements vous seront rendus à votre sortie.

Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé. Par conséquent le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel.



N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.

Tous les médicaments sont-ils fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmière au cours de l'hospitalisation ?

OUI

Mais exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés le temps que l'hôpital les commande et ce afin d'éviter toute interruption de traitement.



Il est important de prévenir tout risque d'erreur ou de mélange entre votre traitement habituel et celui prescrit par les médecins de l'hôpital.

Les médicaments apportés par ma famille ou mes amis sont-ils autorisés ? (autres que les traitements habituels éventuellement déjà apportés à l'admission) ?

NON !

Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis à l'hôpital.



En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmière, que dois-je faire ?

Il est important de le signaler à l'infirmière ou au médecin qui s'occupe de vous.

En effet, si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a un mauvais goût, parlez-en à l'infirmière ou au médecin.

Il existe d'autres formes, peut-être plus adaptées et l'équipe médicale trouvera une solution à votre problème.